



La lettre malganaise

Juillet 2019

LE MOT DU MAIRE

Une nouvelle année scolaire s'achève...les grandes vacances, comme on les appelle, sont de retour pour le plus grand plaisir des enfants...mais pas que ! C'est une période appréciée en général de tous ; on se recentre sur sa famille, les loisirs et le farniente. C'est une pause attendue ! Je souhaite à toutes et tous les malganais-es un bel été !

Claude TRUBERT

MAIRIE :

Site internet : www.saint-maugan.fr

Horaires d'ouverture : Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 09h00 et 12h00 et de 14h00 et 17h00

Mairie fermée le lundi 22 juillet la matinée et du 12 août au 16 août inclus.

Téléphone : 02.99.09.99.25

Courriel : mairie.saint-maugan@wanadoo.fr

NUMEROS UTILES :

SAMU	15
Pompiers	18
Gendarmerie	17
Secours par téléphone portable	112

Enedis (urgence) : 09 726 750 35

Véolia eau : 09.69.32.35.29

DATES À RETENIR :

17 juillet 2019 : Concours de palets (terrain de foot) et de belote (salle multifonctions) du Club des Gens Heureux.

06 septembre 2019 : Forum des associations à la salle multifonctions entre 18h et 20h30.

22 septembre 2019 : Vétathlon sur le site des Brenoux

VIE DES ASSOCIATIONS :

✧ Association Culturelle Malganaise

La Bibliothèque organise le prix du *Roman Malganaise*.

Pour concourir, venez à la bibliothèque et empruntez un ou plusieurs livres (s) sélectionné (s).

Donnez votre avis avant le 05 novembre via le bulletin de participation.

Le roman élu sera annoncé le mercredi 13 novembre autour d'un pot de l'Amitié. A cette occasion un tirage au sort sera effectué et vous pourrez gagner...un livre bien sûr !

Rappel des horaires d'ouverture : le mardi de 16h à 18h et le vendredi de 17h30 à 19h.

Fermeture cet été entre le 06 et le 29 août.

✧ Gym Détente Malganaise

Nouveaux horaires à compter de septembre :

- Lundi entre 20h et 21h
- Jeudi entre 19h30 et 20h30

Les cours seront assurés par les animateurs sportifs de l'Office des Sports de St-Méen.

2 cours d'essais offerts.

Pour tout renseignement, contactez Michèle au 06 49 10 78 76.

✧ Ateliers Mémoire

A compter de septembre les séances auront lieu les 2^{ème} et 4^{ème} mardis du mois, à la salle de la cantine, de 17h30 à 19h.

Reprise le mardi 25 septembre 2019.

Ces ateliers sont gratuits et ouverts à toutes et tous.

Vie de la commune



6^{ème} Vétathlon Brétilien

Organisé par le Comité des Fêtes malganaïses le **dimanche 22 septembre 2019** sur le site des Brenoux.

Plusieurs vétathlons sont au programme cette année :

- Le classique Vétathlon du Challenge Brétilien
- Le Vétathlon enfants (2 courses : 8-11 ans et 12-15 ans)
- Le Vétathlon Découverte Famille (en individuel ou par équipe)

Port du casque et certificat médical obligatoires.

Renseignements sur le site internet et la page Facebook du Comité des Fêtes ou auprès de la Présidente au 06.25.76.61.39.



Nouveau à St-Maugan

Studio de prise de vue photo pour les particuliers et les professionnels.

Venez vous faire photographier seul ou en famille, entre amis ou à l'occasion d'un événement.

Pour les professionnels, n'hésitez pas à nous solliciter pour mettre en valeur l'image de votre entreprise, de votre production ou de vos collaborateurs (portrait corporate, trombinoscope, reportage, communication, photo événementielle, visite virtuelle...).

Organisation de stages et d'ateliers pour adultes et enfants.

Carine PAROLA 06 03 93 13 20 – Vincent FISCHER 06 84 07 44 75
La Grange à Images – 14 rue de la Paillouais 35750 St-Maugan
info@grange-a-images.fr



Recensement Service National

Rappel : Tout-e jeune Français-e dès 16 ans doit se faire recenser pour être convoqué-e à la journée défense et citoyenneté (JDC). À l'issue de la JDC, il-elle reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...). Rendez-vous en mairie ou en ligne (service-public.fr). Se munir de sa carte nationale d'identité et du livret de famille de ses parents. La démarche est faite par le-la jeune mais s'il-elle est mineur-e, il-elle peut se faire représenter par un de ses parents.

Informations intercommunales



Les infos de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban

Ouverture de la Maison de Services au Public (MSaP)

Après plusieurs mois de travail en collaboration avec les différents partenaires (élus et agents des mairies, l'Etat, le Département d'Ille-et-Vilaine, les opérateurs nationaux et les professionnels de l'accueil et de l'accompagnement), **la Maison de Services au Public implantée à St-Méen-Le-Grand a ouvert ses portes le 23 avril 2019.**

A la **Maison de Services au Public**, toutes les questions peuvent être posées. L'animatrice, agent de la communauté de communes, vous écoute pour définir, avec vous, ce dont vous avez besoin. Vous y trouverez notamment un point d'accueil numérique où vous pourrez faire vos démarches sur internet. Si vous avez besoin d'un coup de main, pas de problème l'animatrice présente pourra vous aider.

La MSaP sera ouverte du lundi au vendredi ainsi que le dernier samedi de chaque mois.

Des permanences des partenaires (CPAM, CAF, Centre Départemental d'Action Sociale, Avocats et Notaires conseils, l'Adil, CLIC...) ont lieu à la Maison de Services au Public. Un planning des dates de permanences est consultable sur le site de la communauté de communes et disponible à la mairie

Contact : Catherine Beaudé au 02 99 09 44 56 (à partir du 23 avril) ou msap@stmeen-montauban.fr.

Adresse : 22, rue de Gaël – 35360 Saint-Méen-le-Grand

Site internet: www.stmeen-montauban.fr

Votre bibliothèque vous livre

La bibliothèque propose une offre de portage de livres et autres supports à domicile pour toutes les personnes ayant un problème de mobilité liés à leur santé ou à leur âge ainsi qu'aux aidants. Tous les habitants de la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban peuvent bénéficier de ce service gratuit. Il suffit de contacter la bibliothèque de la commune.

Une première rencontre avec une personne chargée du portage sera l'occasion de recueillir vos souhaits de lecture. Les bibliothèques disposent d'une grande variété de supports : livres documentaires, romans, livres à écouter, magazines et aussi pour certaines d'entre elles, des CD et des DVD. Pour les personnes ayant des problèmes de vue, des livres en large vision sont à disposition.

Les personnes dans l'impossibilité de lire, du fait d'une déficience visuelle ou d'un handicap, ont désormais la possibilité d'emprunter un lecteur DAISY pour l'écoute de livres avec des fonctionnalités adaptées.

Ce service gratuit a été initié par le Département d'Ille-et-Vilaine, la Communauté de Communes et les communes en partenariat avec l'ADMR et le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) avec le soutien financier de la Conférence des Financeurs

Contact Mairie de St-Maugan : 02.99.09.99.25. **Bibliothèque :** biblistmaugan@orange.fr

Lieu d'Accueil Enfants/Parents (LAEP) Minute papillon !

Venez partager avec votre enfant (de – de 6 ans) un moment de convivialité, échanger sur vos expériences de parents et regarder votre enfant évoluer librement dans un espace différent de celui de la maison.

Des accueillants vous reçoivent dans les maisons de la petite enfance de 9h30 à 11h30 (en dehors des vacances scolaires) :

- Les lundis à St-Méen-Le-Grand, 1 rue Ernestine-Lorand
- Les vendredis à Montauban-de-Bretagne, rue de la Métairie Neuve

Minute papillons c'est anonyme, gratuit et sans inscription !

Pour tout renseignement, contactez le service de la petite enfance de la Communauté de communes au 02.99.61.74.18

Informations diverses



Un référendum d'initiative partagée « Aéroports de Paris » est en cours

Le référendum d'initiative partagée est une procédure qui permet à une proposition de loi, présentée par un cinquième des membres du Parlement, d'être inscrite à l'ordre du jour des assemblées si elle est soutenue par 10 % des électeurs.

Les lois dites « référendaires » ne peuvent porter que sur les domaines mentionnés par l'article 11 de la Constitution.

La proposition de loi ne doit pas avoir pour objet l'abrogation d'une disposition législative promulguée depuis moins d'un an et elle ne doit pas porter sur un sujet rejeté par référendum il y a moins de deux ans.

Tout citoyen français inscrit sur les listes électorales peut soutenir la proposition pendant les neuf mois qui suivent l'ouverture du recueil des soutiens. L'inscription sur les listes est vérifiée lors du remplissage du formulaire de soutien sur internet.



Le décret n° 2019-572 du 11 juin 2019 portant ouverture de la période de recueil des soutiens apportés à la proposition de loi n° 1867 présentée en application de l'article 11 de la Constitution visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris présentée en application de l'article 11 de la Constitution est paru au journal officiel du 12 juin 2019.

La période de consultation a été ouverte le 13 juin à minuit pour une durée de 9 mois.

Responsable de la publication : Claude Trubert, Maire de la commune de Saint-Maugan, 14 rue du Morbihan 35750 Saint-Maugan

Rédaction et mise en page : Secrétariat Général de la mairie de St-Maugan

Impression : mairie de St-Maugan